

## Attouchements chez la maman et dvh que faire ?

Par oroshi, le 19/06/2014 à 12:37

Bonjour,

Il y a bientôt deux ans , juste avant d'aller en dvh pour les vacances chez sa maman , ma fille qui avait 6 ans a l'époque m'a dit que son demi-frère (17 ans a l'époque) lui avait fait des attouchements par dessus son pantalon de pyjama .

Suite a cela , j'en ai discuté avec la maman et nous avons convenu que les enfants ne se croiseraient pas chez elle aux vacances , j'ai fais suivre ma fille par un pédopsychiatre afin d'avoir son avis car je ne voulais pas porter plainte et faire des ennuis a son demi-frère s'il était innocent , ma fille a redit exactement la version qu'elle m'avait tenue , idem chez le médecin quand j'ai fais vérifier qu'il n'y avait rien de "plus grave".

La maman a interrogé son fils et celui-ci dément les accusations , du coup elle ne crois pas notre fille.

Après quelques temps la maman m'a fait part de son désir de recevoir a nouveaux ses enfants en même temps, ses demandes ont été de plus en plus insistantes, a défaut de pouvoir lui faire entendre raison il a fallut que je contacte le conseil général afin de leur faire part de mes inquiétudes et d'ouvrir un dossier d'information préoccupante, suivit en janviers 2013 d'une plainte pour attouchements.

EN février 2013 ma fille a été interrogé, depuis plus rien, j'ai été je ne sais combien de fois a la gendarmerie, et ais appelé tout autant le conseil général, finalement il y a deux mois on finit par me dire que le dossier est partit chez le procureur.

Je suis donc entré en contacte avec le procureur de ma juridiction qui m'a redirigé vers celui de la juridiction du demi-frère de ma fille .

entre temps la maman de ma fille me met un ultimatum a savoir que si aucune décision de justice n'était prise d'ici les vacances de juillet, elle prendrait ma fille et son frère en même temps!

J'ai donc écrit au procureur d'Agen et ais attendu 3 semaines sans réponse, j'ai finalement téléphoné au TGI pour leur demander ou en était ma demande d'informations relative a la plainte, on me répond que mon courrier a été mis en attente. Je leur explique que la situation est urgente, la personne regarde mon dossier et m'annonce que depuis plus d'un an un demande a été faite auprès des services de gendarmerie de la localité a été faite par le procureur afin d'interroger certaines personnes mais que les gens a interroger sont introuvables!

Je dois donc attendre deux semaines avant de rappeler et savoir ce qu'il en est; mais le 04 juillet je dois emmener ma fille chez sa maman tout en sachant que son grand frère sera la lui aussi, je trouve ça hallucinant et ne sais pas quoi faire.

J'espère pouvoir trouver auprès de vous des solutions.

Merci

## Par lamatinale, le 08/07/2014 à 07:21

Bonjour,

Avez vous été voir ce garçon, afin de lui dire tout simplement, d'homme à homme, que s'il approche de façon non convenable de votre fille, il vous trouverai sur sa route, et que vous n'hésiterez plus à le faire paraître en justice. En parallèle parlez avec votre fille afin de lui expliquer quel comportement elle doit adopter en cas de récidive du garçon, comme hurler, partir, s'enfermer dans une autre pièce et ne pas culpabiliser Bon courage à vous deux